



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

dyslexie

Question écrite n° 99625

Texte de la question

M. René Rouquet interroge Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la nécessaire reconnaissance des troubles « dys » en milieu scolaire. On estime qu'un à deux enfants par classe en moyenne seraient atteints de ces troubles spécifiques de l'apprentissage, mais ils sont encore mal identifiés et mal reconnus, ce qui entraîne de graves conséquences sur la scolarité et l'équilibre de ces enfants. Il voudrait savoir comment l'identification et la reconnaissance de ces troubles pourrait être améliorée en milieu scolaire.

Données clés

Auteur : [M. René Rouquet](#)

Circonscription : Val-de-Marne (9^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 99625

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 octobre 2016](#), page 7873